



Qualité & Conformité Fruits & Légumes

PIP Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 4 | SEPTEMBRE 2004

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

Actualité | 2

Soutenir les petits producteurs,
maillon essentiel de la filière
d'exportation horticole ACP | 3

Côte d'Ivoire: il ne suffit
plus de faire du volume | 6

Utile à savoir | 7

Sur le terrain | 8

Soutenir les petits producteurs, maillon essentiel de la filière d'exportation horticole ACP

- Le renforcement des règles européennes de qualité sanitaire et de traçabilité des aliments, les exigences croissantes du marché – notamment, en terme de certification – ont un impact socio-économique direct sur l'ensemble de la filière horticole des pays ACP, et en particulier sur les petits producteurs. De fait, la situation de ces derniers est sans doute la plus inconfortable de toutes. Manque d'information et de formation, manque d'encadrement, déficit de moyens financiers et précarité caractérisent cette catégorie de travailleurs, dont le rôle est pourtant essentiel.

édito

Cet été, les manifestations des producteurs français de fruits et légumes nous ont rappelé que les rapports de forces entre la production horticole et la grande distribution sont de plus en plus inégaux. Désormais, il n'est plus question de négociation: s'il veut rester dans le marché, le producteur doit impérativement suivre à la lettre toutes les consignes du distributeur: réduire les coûts, fondre ses produits dans le moule des normes, respecter les programmes de livraisons...

Le tout, en apportant toutes les garanties de qualité sanitaire et traçabilité! Dans cette course dont le privilège d'être le fournisseur des quelques grands opérateurs est le but final, nul ne peut ignorer le sort de milliers de petits producteurs évoluant dans des économies déjà fortement fragilisées et dont les revenus sont aujourd'hui menacés. Sachant cela, doit-on cantonner la production de ces petits producteurs dans des niches de marchés à vocation "sociale", dont on sait que les volumes resteront marginaux? Comment la grande distribution va-t-elle concilier la surenchère en terme de qualité sanitaire avec ses objectifs affichés de développement durable et de commerce équitable? Le PIP soutient les efforts des petits producteurs pour la mise en conformité de leur production. Mais une fois les impératifs d'ordre réglementaire respectés, ces producteurs auront-ils les moyens économiques de rester dans la course aux certifications requises par les référentiels?

Guy Stinglhamber
Chef de projet



→ Actualité

Premiers pas du PIP dans de nouveaux pays

Les missions menées en mars et juin 2004 par des experts du PIP au Zimbabwe semblent avoir fait mouche. En effet, depuis mars 2004, dix compagnies ont introduit une demande d'intervention, majoritairement pour la culture des mange-tout, des haricots verts et d'autres variétés de haricots ainsi que pour la culture des fruits de la passion. La percée réalisée au Zimbabwe s'inscrit dans le sillage d'une série de demandes d'intervention soumises par un autre pays arrivé plus tôt dans l'année au sein de la famille PIP, à savoir la République dominicaine. Plusieurs demandes d'intervention ont également été déposées par deux nouveaux arrivants, la Zambie et le Bénin.

23 / 24



Essais en champ positifs au Sénégal

Les résultats des essais en champ réalisés il y a quelques mois au Sénégal pour les tomates cerises et les haricots verts sont très prometteurs. En effet, sur les 26 matières actives sélectionnées qui ont été testées lors des essais

en champ avec la tomate cerise, toutes ont affiché des limites maximales de résidus (LMR) acceptables. S'agissant des matières actives testées lors des essais en champ avec les haricots verts, une dizaine de matières nécessiteront probablement des demandes de Tolérance Import (TI) pour les délais avant récolte. Cependant, trente-deux matières actives ne nécessiteront pas de TI vu que leurs résidus respectent des limites acceptables.

La formation du PIP a le vent en poupe

Les activités de la Cellule de formation du PIP ont démarré sérieusement peu de temps après sa création il y a quelques mois. En mars, la première séance de "formation de formateurs" s'est tenue au Sénégal en vue de former de futurs formateurs sénégalais, ivoiriens, guinéens et maliens. Pour rappel, la première étape de la stratégie de formation du PIP est de former ceux qui se chargeront de la formation des responsables assurance qualité et des responsables de production. Vu que le PIP privilégie le recours aux prestataires de services locaux pour exécuter son programme de formation, l'objectif des séances de "formation de formateurs" est d'assurer que ces spécialistes sont suffisamment préparés aux tâches qu'ils devront accomplir sur le terrain. À cette fin, une deuxième séance s'est déroulée en juillet au Sénégal pour les mêmes pays que ceux cités précédemment – à l'exception de la Guinée – et pour d'éventuels formateurs provenant du Cameroun, du Burkina Faso et de Madagascar. De la même manière, une séance de "formation des formateurs" s'est tenue au mois d'août en Afrique de l'Est (Ouganda) pour des représentants de l'Ouganda, du Ghana et de la Zambie.

Entre-temps, les séances collectives de formation PIP ont progressivement pris de l'ampleur. Entre le mois de juin et le mois d'août, quelque huit séances collectives de formation ont été organisées pour les producteurs du Burkina Faso, du Cameroun, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Etant donné que certains producteurs avancent plus vite que d'autres,

le programme des séances collectives de formation a été divisé en sept parties, ou "modules", et chaque séance contient une matière spécialement destinée à une certaine catégorie de responsables et de personnel. Seuls les quatre premiers modules ont été conduits au cours de la période mentionnée, soit ceux pour les chefs d'entreprises et les responsables des protocoles de culture, les chefs de stations de conditionnement et les responsables de production et des petits planteurs.

23

Restructuration à la DG SANCO

Le PIP a récemment été informé que Canice Nolan, un collaborateur très précieux depuis les débuts du programme PIP, s'appropriait à quitter la direction générale "Santé et protection des consommateurs" (DG SANCO) de la Commission européenne. Il a en effet été nommé à la délégation européenne à Washington dans le but de renforcer les relations entre l'UE et toutes les institutions agricoles pertinentes aux États-Unis, telles que l'USDA, la FDA, etc. M. Nolan dirigeait le secteur "Pesticides" à la DG SANCO; il était aussi chargé de mettre à jour la liste des matières actives actuellement autorisées dans l'Union européenne et du suivi des demandes de Tolérance Import et des demandes relatives aux limites maximales de résidus. Après le départ de M. Nolan, le secteur "Pesticides" sera dissous et ses membres intégrés à l'unité "Risques chimiques et physiques et surveillance" (D3) de la DG SANCO.

Soutenir les petits producteurs, maillon essentiel de la filière d'exportation horticole ACP

En Afrique, une part importante du volume des fruits et légumes exportés est produite par des petits producteurs indépendants – des familles d'agriculteurs qui, parfois, exploitent seulement quelques lopins de terre. Ainsi, on a souvent affaire à des entreprises exportatrices qui n'ont pas de périmètres propres: elles achètent à un grand nombre de petits planteurs.

Ce mode de fonctionnement permet à l'entreprise d'exportation d'une part de s'approvisionner sans grand investissement, d'autre part de limiter les risques liés à la production et aux variations du marché. Ajoutons en outre que dans certains pays africains, l'accès à la terre est assez compliqué, et ce, principalement pour des raisons de statut foncier. Dès lors, se fournir chez des petits producteurs constitue souvent la principale possibilité de croissance des activités d'exportation.

Selon le principe de "due diligence" – que l'on peut traduire par "devoir de précaution", toutes les entreprises exportatrices sont obligées de faire la preuve de leur maîtrise des processus de production et d'exportation. Les entreprises qui s'approvisionnent auprès de petits producteurs doivent les encadrer techniquement. Concrètement, elles doivent supporter les coûts liés à l'organisation des contrôles sanitaires, à la mise en place de la traçabilité et surtout à la formation technique des petits planteurs. Notons toutefois que dans certains pays, les services étatiques apportent une aide en matière de formation et d'encadrement. Mais de façon plus globale et pour les raisons évoquées précédemment, certaines entreprises préfèrent ne plus s'approvisionner auprès des petits producteurs. Ce faisant, elles pensent réduire les risques de non-conformité.

Démontrer que l'on produit sainement, ce n'est pas gratuit...

Pour continuer à vendre leur production aux entreprises qui exportent vers les marchés européens, les petits planteurs seront obligés d'adopter des modes de production conformes aux règles sanitaires en vigueur au sein de l'Union européenne. La mise en conformité peut

être organisée par l'exportateur lui-même ou peut naître sur l'initiative d'un groupe de petits producteurs (ex. Care International au Kenya).

Quelle que soit la formule choisie, les difficultés les plus souvent rencontrées en matière de mise en conformité sont: 1) l'organisation de l'encadrement technique des producteurs; 2) la transmission des connaissances et du savoir-faire en matière des bonnes pratiques; 3) la mise en place de systèmes de contrôles efficaces. Or, il est évident que toutes ces actions engendrent des coûts supplémentaires (personnel, matériel didactique, infrastructures, équipements, etc.). Et ces investissements ne se traduisent pas par une augmentation des prix pratiqués sur le marché.

Maintenir les petits paysans dans la filière

Le maintien des petits producteurs au sein de la filière d'exportation est un objectif fondamental du PIP. La participation des petits paysans dans l'économie agricole est essentielle, à la fois en termes de redistribution des bénéfices économiques, de diminution de la pauvreté et de lutte contre l'exode rural. L'exclusion des petits paysans de la filière horticole aurait donc un impact négatif sur le tissu économique et social de nombreux pays ACP. En effet, pour la plupart des populations rurales, il n'y a tout simplement pas d'alternative possible dans les autres secteurs économiques.

C'est précisément pour assurer le maintien des petits paysans dans le circuit de production horticole que le PIP a pris le parti de miser sur l'encadrement durable des petits producteurs. Ainsi, un soutien plus important est prévu lorsque le Programme intervient auprès des



groupes les plus vulnérables, notamment les petits producteurs. De même, c'est en renforçant les liens entre les entreprises d'exportation et les petits paysans, en encourageant les deux parties à évoluer dans une démarche de partenariat, que l'on pourra contribuer à la pérennisation des actions menées par le PIP.

Suite page 4 →

Le point de vue de: Steve Jaffee, économiste sénior à la Banque Mondiale

Les difficultés auxquelles sont confrontés les petits producteurs pour respecter les exigences et les normes en matière de qualité sanitaire et de traçabilité ne se limitent pas aux exportations horticoles UE-ACP. *“Elles s'appliquent à un cadre plus large”*, explique Steve Jaffee.

M. Jaffee constate que l'époque où les exportateurs peuvent encore opérer en l'absence d'un système de traçabilité touche à sa fin. Le jour où le respect de ces exigences sera devenu obligatoire, les petits producteurs devront faire face à un défi insurmontable. *“Ils ne pourront pas supporter tous seuls la totalité des coûts liés à ces changements, à l'enregistrement des données et aux inspections”*, estime-t-il, avant d'ajouter *“mais alors, qui supportera ces coûts?”*. Cette question aura des répercussions sociales et nécessitera l'implication des gouvernements comme des donateurs. Néanmoins, nuance M. Jaffee, à long terme, l'assistance de ces derniers ne devrait pas être indispensable.

“C'est le business, après tout, et les entreprises doivent opérer dans le respect d'un certain cadre législatif et commercial. C'est le prix à payer pour faire des affaires.” Steve Jaffee doute toutefois que les supermarchés de l'UE soient disposés à consentir les investissements nécessaires, et ce, aussi longtemps qu'ils pourront s'approvisionner auprès d'autres sources. Il estime plutôt que les frais seront en fin de compte partagés entre les intérêts privés, commerciaux et publics.

Un “marché social”?

Steve Jaffee note qu'il est certainement possible d'entreprendre des actions plus collectives au niveau des entreprises des pays exportateurs. *“Néanmoins”*, précise-t-il, *“les exportateurs africains qui ne peuvent s'intégrer dans un système de traçabilité conservent de grandes opportunités sur les marchés régionaux et nationaux, où les exigences sont sensiblement moins sévères. Ce n'est pas tout ou rien.”* Autre piste: créer un marché où, comme pour les filières biologiques ou éthiques, les produits provenant

uniquement de petits producteurs pourraient être commercialisés sous une étiquette “marché social”, les consommateurs achetant ces produits étant pleinement conscients qu'ils paieraient pour une prime “sociale”.



Interview avec Nigel Garbutt, président d'Eurepgap

“Ouverts en matière de certification”

Les petits producteurs éprouvent certaines difficultés à répondre aux exigences liées à la certification Eurepgap. Quelle est la position officielle d'Eurepgap à cet égard?

Certains défis doivent être relevés par tous les producteurs, petits et grands. Notre position est claire: “la norme est la norme”, et il ne serait pas approprié de disposer d'une norme pour une certaine partie du monde et d'une autre norme pour l'autre. Cela nuirait aux objectifs que nous nous efforçons d'atteindre. Tous les acteurs impliqués dans Eurepgap, y compris ceux des pays ACP, comprennent qu'il serait malvenu d'avoir une norme pour les pays en développement, car ce qui fait la valeur d'une norme de référence est précisément qu'elle est la même pour tout le monde.

La création de groupements de petits producteurs en une sorte de structure nécessite l'inspection de moins de parcelles. Une telle solution est-elle acceptable pour Eurepgap?

Nous sommes ouverts en matière de certification. Nous souhaitons ardemment répondre aux préoccupations des petits producteurs et nous estimons que la piste des groupements de petits producteurs mérite d'être explorée.

Eurepgap souhaite-t-il également répondre aux préoccupations des petits producteurs concernant les frais de certification eux-mêmes?

Ce point peut être négocié. Il existe un marché compétitif de la certification et, au vu du nombre significatif d'organismes de certification, les producteurs peuvent en fait choisir celui qui leur convient le mieux. En ce qui concerne les coûts de production et de commercialisation, les exportateurs ne disent pas vraiment que les coûts de certification sont irréalistes. Si cependant des membres du COLEACP venaient à avancer des suggestions, nous sommes ouverts à leurs idées et à leurs expériences. Nous avons déjà reçu certaines réactions de petits producteurs lors des formations de formateurs que nous avons réalisées au Kenya.

La réponse de nos producteurs est que nos objectifs sont réalisables. À première vue, le processus semble décourageant pour les producteurs, mais, une fois qu'ils se sont investis dedans, ils s'aperçoivent qu'il est réalisable. Ceux qui respectent les bonnes pratiques agricoles ne les trouvent pas difficiles à respecter. En fait, une fois passé le choc initial relatif au respect des normes de certification, ils estiment que cette dernière est vraiment utile, car elle insufflé de la rigueur dans la manière dont ils opèrent et, au bout du compte, augmente leur volume d'affaires.

La formation des petits producteurs, un axe clé de la stratégie du PIP

En matière de formation, le PIP a décidé d'accorder une attention particulière aux petits producteurs et de développer des actions d'information et de formation spécifiquement pour eux. Ces formations ciblent principalement les producteurs qui évoluent en dehors du giron de l'entreprise d'exportation.

Cette année, le PIP a décidé de mener des actions de formation directement tournées vers les petits producteurs, en complément de ses actions menées par le biais des entreprises. Ces formations visent à sensibiliser les petits producteurs indépendants aux nouvelles normes européennes en matière de qualité sanitaire. Ainsi, le PIP est en train d'identifier des “Centres de Formation” qui pourraient jouer ce rôle. *“Les structures appelées à collaborer avec le Programme seront soit actives dans la formation ou l'accompagnement des producteurs maraichers, soit auront des compétences pour mettre sur pied des programmes de formation sur le terrain”*, explique Pierre Van der Vaeren, analyste du PIP en charge du dossier “formation des petits producteurs”. Il peut s'agir de centres nationaux, de projets d'organisations non gouvernementales, de structures de type privé ou public, etc.

Parmi les pays visités par le PIP dans le cadre de la stratégie de formation des petits producteurs, le Burkina Faso. Le PIP devrait prochainement y travailler avec le Centre Ecologique Albert Schweitzer, une ONG suisse active dans la formation au maraîchage et qui collabore avec la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) de ce pays. Le Programme s'est également rapproché d'autres structures qui se sont quant à elles spécialisées dans l'édition d'outils pédagogiques. Parmi celles-ci, le GRAP (Groupe de Recherche pour l'Autopromotion des Populations) développe des méthodologies de travail avec des groupements-paysans et produit des supports didactiques adaptés aux besoins de cette cible. L'Association “Paysan à Paysan”, pourrait également jouer un rôle important dans la production et la diffusion de supports didactiques.

En outre, cette ASBL forme des animateurs d'organisations paysannes, véritables relais vers les petits producteurs: *“Il est important que les messages de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles circulent au sein de ces organisations et soient ensuite relayés vers les petits producteurs. Or, il est clair qu'on ne peut pas former individuellement tous les petits planteurs. Il me semble que la seule option valable est de choisir des gens dans certains*



périmètres, qui eux vont suivre des formations et seront à leur tour chargés de former les autres”, confirme Pierre Van der Vaeren.

L'identification des Centres de formation en Afrique de l'Ouest est déjà bien avancée. Il est prévu, dans les mois prochains, de poursuivre ce travail dans les autres zones d'intervention du PIP, notamment en Afrique de l'Est.

Comment être certifié Eurepgap quand on travaille avec 7500 petits paysans

Basée à Antananarivo dans l'île de Madagascar, l'entreprise Lecofruit produit et exporte des légumes frais “cueillis et rangés main”. Chaque année, elle expédie quelque 2.700 tonnes de haricots, pois mangetout et cornichon à destination de l'Union européenne. La particularité de Lecofruit est que l'entreprise s'approvisionne exclusivement auprès de 7.500 petits paysans, localisés dans la région des Hauts-Plateaux d'Antananarivo et celle d'Antsirabe à 150 km au sud. Ces petits paysans passent un contrat avec Lecofruit pour l'exploitation de parcelles leur appartenant. Lecofruit assure un suivi technique, fournit du matériel, les engrais et pesticides; le paysan est tenu de cultiver selon les recommandations techniques et livre la totalité de sa production à un centre d'agrèage.

En 2003, Lecofruit a sollicité l'intervention du PIP, notamment pour une aide à la certification Eurepgap. Integra, organisme accrédité par Eurepgap, a été mandaté par le PIP pour mener un audit afin d'évaluer

les possibilités de certification de l'entreprise, ainsi que les coûts induits. D'emblée, il est apparu qu'une certification de type I, c'est-à-dire un contrôle et une certification individuels pour chacun des 7.500 producteurs, était exclue. En revanche, la certification de type II, à savoir celle qui concerne un groupement de producteurs, est tout à fait possible. Selon Integra, *“on peut voir Lecofruit comme une grande coopérative avec chaque centre d'agrèage [ndlr: environ 250] comme un paysan”*. Grâce à ce type de formule, les coûts de la certification devraient être plus raisonnables et atteindre quelque 16.000 euros par an. Mais ces montants ne concernent que le coût direct des contrôles par une société agréée. Pour résoudre les non-conformités par rapport au référentiel, Lecofruit va devoir investir dans des aménagements et la construction de bâtiments, l'achat de matériel, ainsi que dans l'équipement et la formation du personnel... Ce qui représentera certainement pour Lecofruit plus d'une centaine de milliers d'euros.

Côte d'Ivoire: il ne suffit plus de faire du volume...



Charles Vallier, Responsable production de Katopé Côte d'Ivoire (CI)

La Côte d'Ivoire, avec une exportation annuelle de près de 360.000 tonnes de fruits frais vers l'Union européenne en 2003 (essentiellement bananes et ananas), occupe la place de premier exportateur parmi les origines africaines. Cette place n'a pas été gagnée sans mal. Pourtant, les entreprises ivoiriennes, comme les autres producteurs ACP, doivent redoubler d'efforts de mise en conformité à faire pour continuer à vendre leurs produits aux Européens.

"Il faut admettre que jusqu'à il n'y a pas si longtemps, de nombreuses entreprises étaient uniquement préoccupées par la rentabilité à court terme des exportations. Il fallait faire du volume avant tout. Mais les choses sont en train de changer. De toute façon, on n'a pas le choix

si on veut assurer la croissance de nos activités d'exportation sur le long terme", constate Charles Vallier, Responsable production de Katopé Côte d'Ivoire (CI).

Katopé CI est une filiale du groupe Katopé International. Elle exporte environ 8000 tonnes d'ananas, produits annuellement par les sociétés affiliées à Katopé CI: d'une part, SCGA et SP Badien, plantations propres de Katopé CI; d'autre part, les plantations Manvia, Adla, Yessod et Sidigi, dont certaines encadrent à leur tour des petits producteurs situés dans les mêmes environs. La production d'ananas issue des petits producteurs représente environ 1000 tonnes. L'autre grand pôle d'activité de Katopé CI concerne les mangues. Environ 2300 tonnes de mangues sont produites chaque année par deux sociétés affiliées à Katopé CI: SPEM (Société de production et d'exportation de mangues) et Verger du Nord. Ces deux sociétés encadrent 250 petits producteurs liés par contrat. Katopé CI compte environ 15 salariés permanents, auxquels il faut ajouter les 400 ou 500 personnes, essentiellement des journaliers, qui travaillent sur les exploitations.

La culture de l'ananas est quant à elle dispersée entre une multitude de petits planteurs qui représentent environ 70% de la production, les quelques grandes plantations industrielles se partageant le reste.

Les producteurs-exportateurs de bananes, ananas et mangues sont regroupés au sein de l'OCAB (Organisation Centrale des producteurs-exportateurs d'Ananas et de Bananes). Cette organisation professionnelle (OP) est chargée d'organiser l'interprofession et de défendre les intérêts de ses membres. L'OCAB organise notamment le fret sur l'Europe.

Les petits producteurs sont pour l'essentiel organisés en coopératives qui assurent le groupage, l'emballage et le transport de leurs productions avant exportation.

Le PIP en Côte d'Ivoire

Entre novembre 2001 et juin 2004, les experts du PIP ont effectué plus d'une dizaine de missions en Côte d'Ivoire pour présenter le programme (auprès des entreprises, organisations professionnelles, bailleurs de fonds et autres interlocuteurs institutionnels); préparer la révision de l'itinéraire technique "ananas" et mettre en œuvre des plans d'action définis par les bénéficiaires du programme désireux de se mettre en conformité avec la législation européenne en matière de qualité sanitaire et traçabilité. Onze protocoles d'entente ont pour l'instant été signés avec le COLEACP-PIP, tandis que quatre autres demandes d'intervention sont en cours d'analyse.

La formation, ce n'est pas seulement pour les cadres

En juin 2002, Katopé CI a signé un protocole d'entente avec le COLEACP-PIP. *"Notre entreprise a principalement des besoins de formation. La formation des cadres techniques pour l'utilisation correcte des pesticides est nécessaire, non seulement parce que nos produits doivent respecter les niveaux de LMR (ndlr: Limites Maximales de Résidus) européens, mais aussi pour permettre à nos collaborateurs et à l'ensemble de notre filière de travailler en toute sécurité."* résume Charles Vallier. Le personnel de Katopé CI a bénéficié en 2003 de plusieurs formations organisées par le PIP dans l'entreprise, ainsi que dans le cadre de formations collectives en Belgique et au Sénégal. *"Mais il ne faut pas uniquement penser à former les cadres. Je crois que la réflexion sur l'amélioration de la qualité doit aussi se faire au niveau des planteurs mêmes",* insiste notre interlocuteur.

Avec l'appui du programme, cette entreprise est aussi en train de mettre en place un système de qualité sanitaire, qui comprend la traçabilité des produits (le PIP a mené un audit du système de traçabilité en juin 2004) et la mise aux normes des installations. Les experts du PIP se sont aussi rendus chez Katopé CI dans le cadre de la révision de l'itinéraire technique "ananas".

Le secteur des fruits et légumes en Côte d'Ivoire

En 2003, la Côte d'Ivoire a exporté vers l'Union européenne 359 400 tonnes de fruits et légumes frais (source: COLEACP). L'essentiel de ce flux est réalisé par la banane (206 000 tonnes) et l'ananas (136 000 tonnes). Viennent ensuite les mangues et goyaves (7 200 tonnes) et les papayes (230 tonnes). On estime à environ 35 000 le nombre d'intervenants directs au niveau de la production fruitière dans ce pays.

Deux filiales de compagnies transnationales se partagent l'essentiel de la production de bananes: SCB (Société de Culture Bananière / filiale du Groupe Compagnie Fruitière, partenaire de Dole) et le groupe Banador (fédération de plusieurs sociétés ivoiriennes et françaises / filiale de Chiquita). Le reste de la production de bananes est réalisé par des petits planteurs.

Respecter les normes européennes de qualité sanitaire et de traçabilité requiert des les entreprises horticoles des pays ACP des efforts de longue haleine. La Fruitière des Lagunes, en Côte d'Ivoire, a décidé d'entreprendre cette démarche.

A 7 kilomètres de Bonoua, ville productrice d'ananas située à 60 kilomètres à l'est d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, la station de palettisation de la coopérative Fruitière des Lagunes (FDL) à Samo est calme ce matin. Les producteurs, qui ont livré leurs ananas la veille, sont rentrés chez eux. Le responsable du centre, Sounkalo Drabo, nous fait visiter son bureau, la salle d'étiquetage et le hangar d'embarquement. Il nous fait part de ses inquiétudes pour l'avenir, sur le sort des petits producteurs...

Dans la région du Sud-Comoé, la Fruitière des Lagunes regroupe quelque 600 producteurs de toutes tailles, et produit 30 000 palettes d'ananas par an. Cette coopérative a décidé de s'engager dans un processus de mise en conformité avec les réglementations européennes de qualité sanitaire et de traçabilité. Fofana Fodé, président du Conseil d'administration de la FDL, explique qu'elle y est obligée, *"Sans quoi nous n'aurons plus accès aux marchés européens"*. Pour y arriver, la FDL a choisi de mettre en place une stratégie en plusieurs phases. Dans un premier temps, l'entreprise travaillera à la mise aux normes sanitaire et

à la mise en place d'un système de traçabilité avec un premier groupe de producteurs. Cette décision, selon son président, a pour objectif de rendre supportables les coûts de la nouvelle politique, et de garantir une certaine rentabilité. La sélection des producteurs sera basée sur le rendement, l'équipement et l'expérience. Dans une seconde phase, la FDL étendra la mise en conformité à un autre cercle de producteurs, et ainsi de suite. Au bout du compte, la FDL espère arriver au respect des normes par plusieurs centaines de producteurs.

Analphabétisme et manque de moyens financiers

Pour Fofana Fodé, la plupart des planteurs étant analphabètes, c'est à la coopérative d'aller chercher l'information relative au respect des normes et de la divulguer auprès des producteurs, ce qui représente une lourde tâche quand on travaille avec un grand nombre de producteurs. Outre l'analphabétisme, le problème des moyens financiers – par exemple pour acheter des produits phytosanitaires – est très aigu. Actuellement, déjà, beaucoup de producteurs ont

du mal à faire face aux charges liées à leur activité, notamment au coût de la main d'œuvre: coupeur d'ananas, calibreuse, monteuse de carton, chargeur. *"Les producteurs ne sont pas rémunérés à la livraison, alors que le manoeuvre exige de recevoir son dû une fois le travail de la journée terminé"*, explique un planteur. Enfin, les petits producteurs évoquent les difficultés qu'ils ont à accéder au crédit, celui-ci, disent-ils étant seulement disponible pour les grands producteurs. Cette situation, déplore Ousmane G., planteur, *"m'a amené à réduire ma surface de production de 6 à 3 hectares"*.

Suite à une demande de la FDL, le PIP a mené en mai 2004 une mission d'identification des besoins de la coopérative en matière de qualité sanitaire. Des experts se sont aussi rendus sur place en juin de cette année pour aider la FDL à évaluer les besoins en terme d'organisation et mettre en place un système de traçabilité adapté. *"La FDL a besoin du soutien du programme PIP"*, déclare Fofana Fodé, convaincu qu'il faut sensibiliser le maximum de producteurs et que si d'ici 2 à 3 ans rien n'est fait, il n'y aura plus de production d'ananas à Bonoua.

Edmond Gomon

Utile à savoir

Sites et liens utiles:

Help desk de la DG Commerce

La DG Commerce de la Commission européenne a mis en place un nouveau service d'assistance en ligne pour faciliter l'accès au marché de l'Union européenne (UE) aux exportateurs des pays en développement. Ce "help desk" gratuit fournit aux entreprises exportatrices/importatrices des informations pratiques et réglementaires: droits de douane, documentation douanière, règles d'origine et statistiques commerciales. L'objectif est d'aider les entreprises à mieux connaître les conditions d'accès et à bénéficier des préférences tarifaires auxquelles leurs produits peuvent prétendre dans l'UE. Dans une seconde phase, l'éventail des informations sera étendu aux conditions spécifiques d'importation, telles que par exemple les normes sanitaires et phytosanitaires ou les exigences en termes de marquage et d'étiquetage.

Le site du "help desk" est actuellement en anglais uniquement, mais certaines parties seront disponibles en français d'ici la fin de l'année 2004.

► <http://export-help.cec.eu.int>

PAN Africa

PAN Africa est un réseau d'information et d'action qui fait partie du Pesticide Action Network International (réseau international d'action dans le domaine des pesticides), une association internationale regroupant volontaires, organisations non gouvernementales, société civile, instituts de recherche, universités et citoyens œuvrant au développement de techniques saines et respectueuses de l'environnement pour remplacer les pesticides. PAN Africa publie trois fois par an, en anglais et en français, un bulletin d'information intitulé "Pesticides & Alternatives", qui traite de questions liées aux pesticides, aux solutions autres que les produits chimiques, à l'agriculture intégrée et à d'autres techniques agricoles durables. Disponible en ligne.

► <http://www.pan-africa.sn/>

Agenda

26-29 octobre 2004

Dakar, Sénégal: Conférence Internationale sur les conventions relatives aux produits chimiques
Plus d'information: <http://www.pan-africa.sn/>

8 et 9 novembre 2004
25 novembre 2004

Berlin, Allemagne: Première conférence publique du forum consultatif de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Bruxelles, Belgique: 6ème Comité Consultatif du Programme Initiative Pesticides

14-19 décembre 2004

Yaoundé, Cameroun: Salon International de l'Agriculture, de la Pêche, du Bois, de l'Agroalimentaire et de l'Elevage du continent africain
Plus d'information: www.siaeca2004.com

3-4 février 2005

Rome, Italie: Conférence internationale sur la sécurité des aliments
Plus d'information: <http://foodsafety2005.iso-intl.com/main.asp>

République Dominicaine

• Depuis janvier 2004, le PIP a reçu onze demandes d'intervention, dont huit provenant de producteurs et trois d'organisations professionnelles. Toutes ces demandes sont actuellement en cours d'examen.

Ouganda

• Depuis le mois de mai, les experts du PIP ont accompli plusieurs missions en Ouganda en vue de jeter les bases d'une étude devant aboutir à une révision complète des systèmes de traçabilité des quatorze producteurs qui ont réclamé l'intervention du PIP. Les missions se sont centrées sur les trois producteurs qui ont été choisis pour participer à la phase pilote de l'étude.

• En août, une séance de "formation de formateurs" s'est tenue au bénéfice des (futurs) formateurs en qualité sanitaire de l'Ouganda, du Ghana et de la Zambie. Le PIP a reçu trois demandes d'intervention de prestataires de services et du ministère de l'agriculture (MAEP).

Ghana

• En juin, un expert du PIP a réalisé une étude d'évaluation des besoins afin d'analyser l'écart entre la traçabilité actuelle et les systèmes de contrôle de la qualité sanitaire en vigueur au Ghana, compte tenu des exigences des normes internationales reconnues. Neuf entreprises ont participé à l'étude d'évaluation.

• En août, des séances collectives de formation ont été organisées dans le pays pour les responsables de production et des petits planteurs. La formation traitait de la protection des cultures, de l'identification des parasites, de l'usage sans risque des pesticides et des méthodes de pulvérisation.

• Quatre demandes d'intervention introduites par des producteurs sont actuellement à l'étude.

Zimbabwe

• Dix demandes d'intervention introduites par des producteurs sont en cours d'analyse.

Côte d'Ivoire

• Au mois de juin, plusieurs experts du PIP se sont rendus en Côte d'Ivoire pour analyser les systèmes de traçabilité utilisés par les producteurs du pays, en vue d'identifier les carences de ces systèmes et d'y remédier par la suite. L'objectif est d'accélérer la mise en conformité des producteurs avec les exigences européennes, à l'approche de l'échéance de janvier 2005.

Sénégal

• La cellule de formation du PIP a été très active au Sénégal entre mars et juillet 2004. En effet, le Sénégal a accueilli cinq séances de formation pendant cette période, dont trois séances collectives et deux destinées aux formateurs. Les trois séances collectives de formation ciblaient respectivement 1) les responsables de production et des petits planteurs 2) les responsables assurance qualité et traçabilité et 3) les chefs d'entreprises et les responsables des protocoles de culture.

• Quatre nouvelles demandes d'intervention introduites par des producteurs sont actuellement à l'étude.

Burkina Faso

• Trois séances collectives de formation se sont tenues au Burkina Faso en juin et juillet, l'une destinée aux responsables de production et des

petits planteurs, une autre aux responsables assurance qualité et traçabilité et la troisième aux chefs d'entreprises et responsables des protocoles de culture. Deux études sont actuellement en cours au Burkina Faso. La première est une analyse des systèmes de traçabilité utilisés par certains producteurs du pays et la seconde consiste à évaluer les capacités d'un laboratoire local en vue de sa mise en conformité avec les normes européennes en vigueur.

Mali

• Un audit des systèmes de traçabilité utilisés par certains producteurs du pays est actuellement en cours.

Kenya

• Au Kenya, les activités de renforcement des capacités sont en plein essor. Entre mai et août 2004, plusieurs missions ont été menées par des experts du PIP, locaux ou internationaux, afin de renforcer les structures intermédiaires du pays. Celui-ci est déjà bien pourvu en la matière, et les activités du PIP dans ce domaine serviront à renforcer la capacité des prestataires de services du pays à fournir des services de qualité aux producteurs locaux. Une task force a également été créée, qui a récemment soumis une demande d'intervention du PIP.

Caraïbes

• Un expert du PIP a visité différents laboratoires dans 5 pays des Caraïbes afin de déterminer l'infrastructure la plus apte à servir de laboratoire régional d'analyse des résidus de pesticides.

Statistiques

Demandes d'intervention du PIP¹

Pays	Protocoles signés	Protocoles en analyse	Tonnes exportées ²	Nombre de producteurs
Kenya	22	15	51 901	9 765
Sénégal	19	10	11 508	1 128
Côte d'Ivoire	15	9	174 820	2903
Ouganda	16	10	5 127	1 112
Ghana	12	4	17 190	390
Burkina Faso	8	7	2 327	4 193
Cameroun	6	2	1 980	241
Madagascar	6	7	6 490	9 030
Mali	3	5	660	180
Jamaïque	2	6	3 000	2
Tanzanie	3	1	1 383	78
Guinée	2	3	1 765	381
République Dominicaine	0	10	1 942	333
Zimbabwe	0	11	3 434	1 693
Zambie	0	2	3 700	5
Benin	0	2	ND*	ND*
Togo	0	1	1 200	394
Congo Brazzaville	0	1	ND*	ND*
Malawi	0	1	1 700	ND*
Mozambique	0	1	150	1
Mauritanie	0	1	1 630	1
	114	109	291 907	31 830

Source: Unité de gestion du PIP, août 2004.

*Non disponible

1 - Producteurs, exportateurs, organisations professionnelles, structures intermédiaires.

2 - Pour les producteurs et exportateurs qui ont signé un protocole ou ont demandé le soutien du PIP. Les organisations professionnelles et les structures intermédiaires ne sont pas comprises.

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP
98, rue du Trône, bte 3
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tél. + 32.2.508.10.90
Fax + 32.2.514.06.32
E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip



Qualité & Conformité Fruits & Légumes



Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Group des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en oeuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.